



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 1^{er} mars 2022

Demande d'autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) - Saison 2022

À compter du 25 février et pour la saison 2022, la **téléprocédure** pour effectuer les demandes d'autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) est **ouverte**.

La **téléprocédure est accessible sur le site Internet des services de l'État en Mayenne**, <https://www.mayenne.gouv.fr> rubriques « Politiques publiques - Environnement, eau et biodiversité - Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) – Procédures – Actualités - Téléprocédure : destruction à tir des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (saison 2022) », ou **en cliquant sur le lien direct suivant** : <https://bit.ly/3lcjbAB> pour un accès plus rapide.

Les espèces concernées par la destruction à tir sur autorisation individuelle en fonction des intérêts menacés sont :

- le corbeau freux et la corneille noire : du 1er mars au 10 juin 2022, et en période complémentaire du 11 juin au 31 juillet 2022 (uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles ou cultures)
- le renard et la fouine : du 1er au 31 mars 2022, et le renard au-delà du 31 mars (pour les dégâts subits sur élevage avicole professionnel)
- la pie bavarde (pour certaines communes du département où elle a été classée « ESOD ») : du 1er au 31 mars 2022, et en période complémentaire du 1er avril au 10 juin 2022 (pour la protection de la faune sauvage).

Pour tout renseignement, contacter :

Direction départementale des territoires de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité

Unité Faune sauvage, Nature et Biodiversité

Cité administrative, rue Mac Donald

BP 23009 - 53063 LAVAL Cedex

Tél : 02 43 67 89 70

Adresse messagerie : ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr

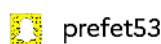
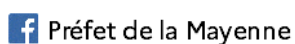
Horaires : du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h

Cabinet du préfet

Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr



16 place Jean Moulin
53000 Laval